

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 09 JUILLET 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36
Tous les délégués, sauf
Mme GESANG, M. HOCH, PREVOT (excusés) qui étaient représentés
respectivement par Mme GEMUND, Mme RICHTER et M. FEIG,
MM. STEINER, HELMER E., GOETZ, ZINCK, MEYER J. P. (excusés)

DEL. N° 89/2001

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

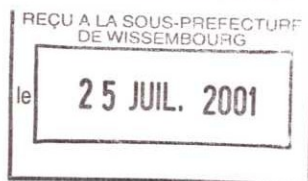
Le Président informe le Conseil Communautaire qu'en vue du passage à l'Euro, il sera nécessaire de recourir à des constats de conversions pour définir la valeur en Euro de marchés, contrats ou factures établis en Francs.

Afin de faciliter le traitement de ces constats, il propose au Conseil de délibérer pour donner délégation au Président pour lister les contrats ou marchés concernés et discuter et conclure les constats nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. donne délégation au Président pour procéder au recensement des contrats et marchés qui nécessiteraient le recours à des constats de conversion francs/euros, sans qu'il soit nécessaire d'en annexer la liste à la délibération ;

. donne délégation au Président pour procéder à la discussion et à la conclusion de ces constats avec les cocontractants concernés.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 juillet 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL